Le chef de la sécurité de l'information relève directement du chef de l'information et est responsable de ce qui suit :

- superviser et mettre en œuvre la stratégie de cybersécurité du CPKC;
- harmoniser les objectifs de cybersécurité avec les objectifs commerciaux généraux;
- veiller au respect des prescriptions réglementaires en matière de cybersécurité;
- promouvoir une culture de la cybersécurité au moyen de programmes complets de sensibilisation et de formation;
- gérer et coordonner les interventions menées en cas d'incident.

Le programme de gestion des risques de cybersécurité de la Compagnie est supervisé par le directeur administratif, Sécurité de l'entreprise, qui relève directement du chef de la sécurité de l'information. Le chef de l'information et le chef de la sécurité de l'information informent régulièrement la haute direction et le comité exécutif des risques pour la cybersécurité.

Le chef de la sécurité de l'information et le chef de l'information ainsi que certains membres de leurs équipes de direction qui participent à la mise en œuvre du programme de cybersécurité de la Compagnie possèdent des compétences en gestion des risques pour la cybersécurité. Notre chef de la sécurité de l'information et notre chef de l'information possèdent chacun de nombreuses années d'expérience dans la conception et la mise en œuvre de cadres de cybersécurité et dans l'atténuation des cybermenaces. Certains membres de leurs équipes de direction détiennent le titre de CISSP (Certified Information Systems Security Professional) et le titre de CISM (Certified Information Security Manager), entre autres qualifications.